

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 18/2025

OBJET : CONVENTION POUR UN PRET DE MATERIEL CINENOMETRE
ENTRE LA COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI ET LA CAMVS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT le prêt, à titre gratuit, d'un cinémomètre par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la Police Municipale de Boissise-le-Roi ;

DÉCIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, une convention (projet ci-annexé) pour le prêt du matériel entre la commune de Boissise-le-Roi et la CAMVS, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 24/03/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250324-58815-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication ou notification : 25 mars 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "VERNIN", is placed over a circular official seal. The seal contains text in French, including "Tribunal administratif de Melun" and "France".

Franck Vernin